



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **16 bis -07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 30 mai 2007

Le Trente mai deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 25 avril 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT(2), Yves CONTRERAS, Jérôme MERLE(2), Marcel REPELLIN, Jeanine CARRIER, Guy EYBERT-GUILLON, CARREL René, Fernand ARNEODO, Marie-agnès SUCHEL Amédée MATRAIRE,

Absents excusés : Christian COIGNE, Jacqueline CHAPUIS, , Guy JULLIEN, Yannick BOULARD, Laurent DUCLOT, Jacques GAUTHIER , Denis ROUX, Pierre BELLOC, Martine BROUZET

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Yves CONTRERAS

Rappel du quorum : 10

Objet : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins.

Choix de la procédure et composition de la commission

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

- Vu la délibération n° 16-07 en date du 30 mai 2007 par laquelle le comité a validé le programme d'agrandissement du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins
- Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics
- Vu l'article 74-II du Code des Marchés Publics
- Vu le guide d'achat du SIRD

Il est proposé au comité d'opter pour une procédure adaptée pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre Les candidatures seront recensées après avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication dans les journaux suivants : les Affiches de Grenoble et du Dauphiné et le BOAMP ainsi que sur le site du SIRD. Le dossier de consultation comprendra :

- ✓ le règlement de la consultation
- ✓ l'acte d'engagement
- ✓ le CCP
- ✓ le programme simplifié

Afin de classer les candidatures et d'établir la liste des candidats admis à présenter une offre, une commission à procédure adaptée sera réunie et chargée de formuler un avis sur chaque dossier. Cette commission sera composée des membres suivants à voix délibérative :

Le Président du SIRD ou son représentant

Le Vice-Président délégué aux équipements sportifs

Mme Martine BROUZET, délégué de la ville de Seyssins aux équipements sportifs

L'architecte conseil de la ville de Seyssins

La commission sera assistée dans son choix par M. RAYMOND des services techniques de la ville de Seyssins et Mme BERARD des services techniques du SIRD.

Le Président demande au Comité d'arrêter la composition de la commission

Le Comité syndical après délibération

☞ ADOPTE la présente délibération.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 31 mai 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN